



Autorisation de cession de droits

pour l'exploitation des images et des œuvres contenues dans le dossier de candidature des AJAP 2020

Je soussigné(e)

au nom de l'équipe

candidat(e) à la session 2020 des « Albums des jeunes architectes et des paysagistes », cède au ministère de la culture (Direction générale des patrimoines et Directions régionales des affaires culturelles), ainsi qu'à la Cité de l'architecture & du patrimoine, à titre gratuit et non exclusif, les droits d'exploitation sur toutes les œuvres contenues dans mon dossier de candidature (notamment le portfolio et les images) et sur toute œuvre jointe au dossier.

La cession des droits est limitée à l'exploitation non commerciale des œuvres, objet du présent contrat, dans le cadre des usages liés à la phase de sélection des candidats et à la communication afférente à l'opération « Albums des jeunes architectes et des paysagistes ».

La cession des droits consentie confère au ministère de la Culture et à la Cité de l'architecture & du patrimoine le droit d'exercer personnellement ou par l'intermédiaire d'un tiers, mes droits patrimoniaux, dans la limite mentionnée ci-dessus et selon les destinations suivantes :

- au titre du droit de reproduction, j'autorise la fixation, en tout ou partie, des œuvres par quelque procédé que ce soit (photocopie, photographie, numérisation, stockage sous forme de fichier informatique dans une mémoire électronique,...) ;

- au titre du droit de représentation, j'autorise la communication à titre gracieux au public, en tout ou partie, des œuvres par quelque procédé que ce soit (site Internet, exposition présentant les lauréats, représentations sur grand écran, dans toute manifestation, notamment, colloque, festival ou salon, et d'une manière générale, dans toute manifestation évoquant les « Albums des jeunes architectes et des paysagistes »).

Je garantis au ministère de la Culture et à la Cité de l'architecture & du patrimoine la jouissance paisible des droits cédés contre toutes revendications ou évictions quelconques. À ce titre, je garantis être titulaire des droits d'exploitation sur toutes les œuvres, objet du présent contrat, et ne pas les avoir déjà cédés à un tiers quelconque.

La cession des droits est consentie pour la durée des droits de propriété littéraire et artistique et pour le monde entier.

Fait à _____, le _____ 2020

Mention « Lu et approuvé »

Signature